

# Procès-verbal



PROCES-VERBAL N°21/03

Conseil d'administration  
Le 18 NOVEMBRE 2021 – 19h00

Salle 1 Saint Exupéry SALLE 1 SAINT EXUPERY  
157-159 ROUTE DE CORBEIL  
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Nombre de membres en exercice : 19

**Présents (9) :**

Mme MAYEUR Véronique  
M. CHOLLEY François  
M. ROGER Philippe  
M. ISENBECK Philippe  
M PERRET Roger  
Mme LEGUICHER Fabienne  
M. FRAYSSE Gilles  
Mme DELMOTTE Kim  
MME DE COURCY Odile

**Pouvoirs (1) :**

M. TANGUY Sylvain

**Excusés (9) :**

Mme DURANTON Marianne  
M. MATT Edouard  
Mme FLORETTE Aline  
M. LAMOUR Alain  
M. BRAIVE Eric  
M. LEBEAU BERNARD  
Mme RIGAULT Sophie  
M. DESERT Emmanuel  
M. BERAUD Christian

**Participant (5) :**

M. PUJOL Gilles, Directeur Général  
Mme OTMANE Barka  
M. PRIEUX Philippe  
M. PELLETIER Richard  
M. ROBERT Phillip

Mme MAYEUR Véronique présidente du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

## 1. Compte rendu de la délégation de pouvoir du Directeur :

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°21-16**

**Objet : Abandon de procédure du marché subséquent n°18AO26MS33 – Travaux sur réseau d'eau potable – Rue de la gare à la Norville / Saint-Germain-lès-Arpajon**

Une consultation sous forme de lettre d'invitation des titulaires de l'accord-cadre (n°18AO26 relatif à la réalisation de travaux neufs sur le réseau d'eau potable) a été faite pour satisfaire au besoin de travaux situé rue de la Gare à La Norville et à Saint-Germain-lès-Arpajon (marché subséquent n°18AO26MS33) ; l'un des candidats n'ayant pas pu accéder à la plateforme électronique pour en prendre connaissance, il n'a donc pas pu participer à la mise en concurrence.

L'objet de la décision jointe est de déclarer sans suite le marché subséquent n°18AO26MS33 et le relancer dans les plus brefs délais (il s'agira du marché subséquent n°18AO26MS33b) et ainsi permettre une égalité de traitement entre les quatre attributaires de l'accord-cadre.

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL n°2021-17**

**Objet : Signature de l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de carburants à la pompe n°21PA046 d'un an reconductible trois fois**

L'objet de la décision jointe est de signer l'accord-cadre n°21PA046 avec l'entreprise TOTAL MARKETING FRANCE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à un montant maximum annuel de 53 475 euros hors taxes (soit 213 900 euros hors taxes sur quatre ans).

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2021-18**

**Objet : Signature du marché subséquent n°18AO26MS33b – Travaux sur le réseau d'eau potable, rue de la Gare à La Norville / Saint-Germain-lès-Arpajon**

La présente consultation concerne le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la gare situé sur les villes de La Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon. Le réseau à renouveler est situé entre la rue de la Bretonnière et la rue Chaudet, sur une longueur d'environ 130 mètres.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS33b avec l'entreprise COLAS FRANCE TERRITOIRE IDF NORMANDIE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à 110 764,70 euros hors taxes.

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2021-19**

**Objet : Signature du marché subséquent n°18AO26MS31 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé Grande Rue CD26 à Avrainville – deuxième phase**

L'objet des travaux est le suivant :

La présente consultation concerne renouvellement du réseau d'eau potable de la Grande Rue à Avrainville le dispositif existant qui est en amiante ciment DN150 sera abandonné au profit d'une nouvelle canalisation en Fonte Ductile DN150.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS31 avec l'entreprise S.T.R.F qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à 248 100,19 euros hors taxes.

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2021-20**

**Objet : Signature du marché subséquent n°18AO26MS32 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé avenue Jacques Duclos à Sainte-Geneviève-des-Bois**

L'objet des travaux est le suivant :

Remplacement de la conduite existante par une canalisation en PEHD Ø 63 sur la section comprise entre la rue Cocheris et la rue de la Cossonnerie soit 140 mètres à Sainte-Geneviève-des-Bois (réalisation sous trottoir, sur la partie de la piste cyclable la plus proche de la chaussée).

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS32 avec GTO Urbaine de travaux qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 62 017.30 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-21**

**Objet : Abandon de procédure du marché n°21PA48 ayant pour objet une mission de Coordination, de Sécurité et de Protection de la Santé**

La Régie a décidé de lancer un accord-cadre en la forme d'une procédure adaptée pour un besoin de prestation en matière de Coordination, de Sécurité et de Protection de la Santé ; l'attribution de ce marché n'a pas pu intervenir avant la fin du délai de validité des offres venant à échéance 120 jours compter de la date limite de réception des offres fixée au 6 avril 2021.

L'objet de la décision jointe est de déclarer sans suite le marché n°18PA48 et de le relancer dans les plus brefs délais.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-22**

**Objet : Signature d'un accord-cadre à bons de commandes relatif à la maintenance de débitmètres et à la maintenance de la supervision associée**

L'objet de la prestation est le suivant :

La présente consultation concerne la maintenance du superviseur TOPKAPI, et la réalisation de ses évolutions au gré des besoins de la Régie, les maintenances curatives et préventives de tous les couples data logger / débitmètre, la fourniture et mise en place des appareils de télégestion à chaque nouveau débitmètre et leur connexion au nouveau système de supervision.

L'objet de la décision jointe est de signer l'accord-cadre n°21PA049 relatif à la maintenance de débitmètres et à la maintenance de la supervision associée avec l'entreprise SEMERU pour un montant maximum arrêté à 244 197,83€ HT qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-23**

**Objet : Signature du marché subséquent n°18AO26MS36 – Travaux sur le réseau d'eau potable, chemin Charbonneau à Cheptainville**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement du réseau d'eau potable existant situé chemin Charbonneau à Cheptainville sur 220 mètres.

Ce réseau sera pour la majeure partie abandonné et tamponné à ses deux points de raccordement aux réseaux existants route de Marolles et rue Raymond Champdavoine.

La majorité des branchements sera reprise simplement sur la nouvelle conduite, mais certains d'entre eux pourront être renouvelés entièrement en fonction de leur état.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS36 avec l'entreprise COLAS FRANCE TERRITOIRE IDF NORMANDIE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à 128 531,09 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-24**

**Objet : Signature du marché subséquent n°18AO26MS35 – Travaux sur le réseau d'eau potable, rue Cerfeuille à Ollainville**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement du réseau d'eau potable existant situé entre la route d'Arpajon et la rue des bergères sur la commune d'Ollainville, sur 350 mètres.

Ce réseau sera pour la majeure partie abandonné et tamponné à ses extrémités.

Ce nouveau réseau sera à raccorder sur vanne fermée de DN100 existante à l'angle de la route d'Arpajon, et en té de DN100 à poser à l'angle de la rue des bergères.

La majorité des branchements sera renouvelée entièrement et reprise sur la nouvelle conduite.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS35 avec l'entreprise COLAS FRANCE TERRITOIRE IDF NORMANDIE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à 246 584,85 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-25**

**Objet : Autoriser le cabinet d'avocats SELARL INTER-BARREAUX EPSILON à déposer plainte avec constitution de partie civile**

La Régie a été victime d'une tentative d'escroquerie au mois de mai 2019.

L'entreprise GTO, titulaire d'un marché public, a envoyé un nouveau RIB à la Régie suite à un changement de banque.

Le service comptabilité de la Régie a réglé cette facture pour un montant de 348 621,01 euros. Puis, le 7 juin 2019, un contact téléphonique avec la direction de cette entreprise révèle que la transmission du RIB n'émane pas de l'entreprise GTO. Une recherche a permis d'établir que la société a été victime d'une usurpation d'adresse mail et le paiement détourné vers une banque hongroise. La Régie victime collatérale dans ce dossier a déposé, le soir même, une plainte pour escroquerie.

Comme la domiciliation bancaire ne correspondait pas exactement au libellé du RIB, l'escroquerie a pu être déjouée et les fonds instantanément consignés par la banque hongroise.

Il s'agit aujourd'hui de mobiliser de nouveau les instances judiciaires et ainsi relancer devant le juge d'instruction plus que devant les services du procureur de la République, la procédure contentieuse afin que la Régie récupère enfin les fonds bloqués dans la banque hongroise (MKB BANK).

L'objet de la décision jointe est d'autoriser le cabinet d'avocats SELARL INTER-BARREAUX EPSILON à déposer plainte avec constitution de partie civile dans le but de récupérer les fonds bloqués.

Monsieur CHOLLEY demande si la Régie est la seule entreprise concernée par cette escroquerie. Monsieur PUJOL affirme que la Régie est la seule à sa connaissance.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-26**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS34 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé route d'Evry à Marolles-en-Hurepoix**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable entre la rue du Vieux Lavoir et la dernière impasse de la route d'Evry (limite de commune Marolles-en-Hurepoix / Leudeville). Le réseau existant est en amiante ciment DN150 sur 250 mètres depuis la rue du Vieux Lavoir, et se poursuit en amiante ciment DN80 sur 250m à partir de la rue Jean Racine.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS36 avec TPS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 380 117,93 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-27**

**Objet : Signature d'un contrat portant audit des procédures de facturations et de relations avec les abonnés / usagers**

Après quatre années de fonctionnement, la Régie entend être encore plus efficace sur ses process de facturation et de relations avec les abonnés et usagers ; les objectifs attendus sont de dresser un état des lieux de ce qui est en place aujourd'hui, identifier les forces et faiblesses des process, être conseillé sur les axes d'amélioration possible et leur mise en œuvre.

Un sourçage a été réalisé en ce sens et quatre notes méthodologiques et propositions tarifaires ont été reçues des sociétés KPMG, Naldéo, Espélia, et Hybyrd. La mission sera achevée pour la mi-décembre 2021.

L'objet de la décision jointe est de signer le contrat proposé par la société Naldéo apparaissant le plus adapté méthodologiquement avec le besoin de la Régie pour un montant de 12 600 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-28**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS37 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue des Bruyères à Saint-Germain-lès-Arpajon**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable sur l'ensemble de la rue des Bruyères à Saint-Germain-lès-Arpajon. Actuellement en Amiante Ciment Ø 100, la conduite devra être remplacée par une canalisation en PEHD Ø 125 sur la totalité de rue comprise entre le giratoire de la rue des Folies et la rue Pierre Curie soit 300 mètres.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS37 avec l'entreprise GTO qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 197 395,30 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-29**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS38 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue Emile Zola à Sainte-Geneviève-des-Bois**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement de la conduite d'adduction d'eau avenue Emile Zola à Sainte-Geneviève-des-Bois. Actuellement en Fonte Grise Ø 100, la conduite devra être remplacée par une canalisation en PEHD Ø 125 sur la section comprise entre l'avenue Jean Moulin et la rue Gai Séjour soit 470 mètres.

La nouvelle canalisation sera réalisée sous chaussée en parallèle de la canalisation en fonte grise existant, réseaux abandonnés tamponnés ou bouchonnés après mise en service du nouveau réseau.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS38 avec l'entreprise GTO qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 395 077,40 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-30**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS39 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé avenue d'Orgeval à Villemoisson-sur-Orge**

L'objet des travaux est le suivant :

Renforcement de la conduite d'adduction d'eau potable avenue d'Orgeval à Villemoisson-sur-Orge. La conduite devra être remplacée par une canalisation en PEHD Ø 125 sur la section comprise entre le giratoire Séquigny / Mare Tambour / Rouges Gorges et la rue des Tisserands soit 340 mètres.

La nouvelle canalisation en PEHD Ø 125 sera réalisée sous chaussée en parallèle de la canalisation en fonte grise existant, réseau abandonné tamponné ou bouchonné après mise en service du nouveau réseau.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS39 avec l'entreprise COLAS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 238 917,40 euros hors taxes.

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-31**

#### **Objet : Non-reconduction du marché n° 18PA27 ayant pour objet l'exécution de travaux d'exploitation du réseau d'eau potable sur le territoire de l'Arpajonnais**

La Régie a décidé de lancer en 2018 un marché en la forme d'un accord-cadre à bons de commandes reconductible trois fois ayant pour objet travaux d'exploitation du réseau d'eau potable sur le territoire de l'Arpajonnais. C'est Véolia qui est titulaire de ce contrat.

Pour une meilleure efficacité dans la gestion de son besoin en matière de travaux d'exploitation du réseau d'eau potable réalisation, la Régie a souhaité réunir l'exécution de ce besoin secteur nord et sud au sein d'un unique contrat comportant deux lots (marché n° 21AO44, décomposé en deux lots). Véolia est titulaire du lot 2 pour le sud. Il n'y a donc pas lieu de poursuivre l'exécution du marché 18PA27 dont la prestation s'inscrira désormais dans le second lot du marché 21AO44.

L'objet de la décision jointe est de ne pas renouveler l'exécution du marché 18PA27 pour éviter d'être en présence de deux contrats ayant pour partie le même objet.

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-32**

#### **Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS40 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue d'Alun à Marolles-en-Hurepoix**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable rue de l'Alun à Marolles-en-Hurepoix. Actuellement en Amiante Ciment Ø 100, la conduite devra être remplacée par une canalisation en PEHD Ø 125 sur la section comprise entre la rue du Puits Blanc et la rue des Deux Carrefours soit 300 mètres.

La nouvelle canalisation sera réalisée sous chaussée en parallèle de la canalisation en amiante ciment existant, réseau abandonné tamponné ou bouchonné après mise en service du nouveau réseau.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS40 avec l'entreprise STRF qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 238 900,00 euros hors taxes.

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-33**

#### **Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS42 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue des Acacias à Marolles-en-Hurepoix**

L'objet des travaux est le suivant :

Renforcement de la conduite d'adduction d'eau potable rue des Acacias à Marolles-en-Hurepoix. Actuellement en Amiante Ciment Ø 80, la conduite devra être remplacée par une canalisation en PEHD Ø 125 sur la section comprise entre la rue des Lilas et l'avenue des Closeaux soit 270 mètres.

La nouvelle canalisation sera réalisée sous chaussée en parallèle de la canalisation en amiante ciment existant, réseau abandonné tamponné ou bouchonné après mise en service du nouveau réseau.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS42 avec l'entreprise STRF qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 209 880,00 euros hors taxes.

### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-34**

#### **Objet : Modification de la décision n° DEC 2021-13 et de l'accord-cadre n° 21PA47 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'eau potable**

Comme la décision n° DEC 2021-13 comporte une erreur matérielle dans l'indication de sa durée en rapport avec sa valeur estimée maximum, il y a lieu de préciser dans une décision

modificative que l'accord-cadre à bons de commandes n°21PA47 a été conclu avec les titulaires suivants :

Société Etudes & Synergies -91700 Ste-Geneviève-des-Bois, titulaire n°1 pour un montant maximum arrêté à 300 000 euros HT pour 2 années.

Société Cecotech Ingénierie – 91490 Milly-la-Forêt titulaire n°2 pour un montant maximum arrêté à 127 900 euros HT pour 2 années.

L'acte d'engagement est par ailleurs modifié par avenant pour faire apparaître les montants maximums retenus lors de la passation du marché.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-35**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS44 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue Fontaine à Saint-Germain-Lès-Arpajon**

L'objet des travaux est le suivant :

Renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la rue Fontaine, sur le tronçon situé entre la route de Corbeil et le sentier du Mesnil.

L'ensemble du linéaire de distribution du chantier est en amiante ciment DN60. Ce réseau sera abandonné et tamponné à ses extrémités.

Un réseau en PEHD en DN180 sera à poser en parallèle du réseau en amiante ciment existant, en fonction des contraintes d'encombrement du sous-sol.

Trois raccordements seront à effectuer sur ce nouveau réseau :

- 1- Route de Corbeil, conduite en fonte DN150 existante ;
- 2- Chemin du Fonceau, où la conduite en fonte DN150 existante actuellement raccordée au réseau de transport sera à reprendre au réseau de distribution PEHD DN180 nouvellement posé ;
- 3- Sentier du Mesnil, conduite en amiante ciment DN60 existante.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS44 avec l'entreprise GTO qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 134 619,71 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-36**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS41 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue des Pins à Marolles-en-Hurepoix**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable rue des Pins à Marolles en Hurepoix. Actuellement en fonte grise Ø60, Ø80 et Ø100 en amiante ciment, la conduite devra être renouvelée sur environ 280 mètres. Ce tronçon démarre côté rue des Bois après la vanne du poteau d'incendie N°38 et s'arrête à l'intersection de l'avenue des Clozeaux.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n°18AO26MS41 avec l'entreprise STRF qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 139 312,94 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-37**

**Objet : Nomination de la personne mandataire de la régie de recettes et d'avance de la Régie Eau Cœur d'Essonne**

Au vu de l'avis conforme de la comptable public assignataire (du 18 octobre 2021), puis de le régisseuse (du 18 octobre 2021), madame Valérie BOISAUBERT est nommée mandataire de la régie de recettes et d'avances de la Régie.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-38**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS47 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue d'Enfer à Saint-Michel-sur-Orge**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable rue d'Enfer à Saint-Michel-sur-Orge.

Actuellement en amiante ciment Ø 100, la conduite devra être remplacée par une canalisation en PEHD Ø 125 sur environ 140 mètres. Ce tronçon est situé entre le n°9 de la rue d'Enfer et le carrefour rue d'Enfer / rue des Tiphoinés / rue des Fusillés de la Résistance.

La nouvelle canalisation sera réalisée sous chaussée en parallèle de la canalisation en amiante ciment existante, réseau abandonné tamponné ou bouchonné après mise en service du nouveau réseau.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS47 avec l'entreprise GTO qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 134 624,20 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-39**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS45 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé rue de la Garenne à Villemoisson-sur-Orge**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable de l'impasse de la rue de la Garenne à Villemoisson-sur-Orge.

Le nouveau réseau en PEHD DN63 sera à poser dans le fil d'eau, en parallèle du réseau en PE noir existant.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS45 avec l'entreprise COLAS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 62 695,18 euros hors taxes.

#### **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-40**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS43 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé Impasse des Roses sur la commune du Plessis-Pâté**

L'objet des travaux est le suivant :

Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable de l'impasse des Roses dans son intégralité.

Un réseau en PEHD en DN63 sera à poser dans le fil d'eau, en parallèle du réseau en PE noir existant sous trottoir.

La conduite existante est raccordée au réseau de transport de la rue des roses par un té ou un collier de prise en charge.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS43 avec l'entreprise COLAS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 56 196,91 euros hors taxes.



## **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-41**

**Objet : Signature du marché subséquent n° 18AO26MS46 – Travaux sur le réseau d'eau potable situé Allée de Montpensier à Morsang-sur-Orge**

L'objet des travaux est le suivant :

Renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la rue Montpensier, sur le tronçon situé entre le boulevard de la Gribette et la rue des tulipes.

Un réseau en PEHD en DN125 sera à poser en parallèle du réseau existant côté paire de la rue.

Le nouveau réseau posé sera à raccorder en 2 points sur l'existant :

- 1- En sortie du réseau de transport DN400 à l'angle de la rue des tulipes, sur vanne existante en DN100 ;
- 2- Sur la conduite existante en PE noir DN125 à l'angle du boulevard de la Gribette, avec mise en place de té/vannes.

L'objet de la décision jointe est de signer le marché subséquent n° 18AO26MS46 avec l'entreprise TPS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse arrêtée à la somme de 98 497,34 euros hors taxes.

## **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N° 2021-42**

**Objet : Modification de la décision n° DEC21-32 pour correction de l'erreur dans l'indication du montant de l'offre retenue**

Une erreur ayant été relevée dans l'indication du montant de l'offre retenue dans le corps de la décision n° DEC21-32 octroyant le marché subséquent n° 18AO26MS40 à l'entreprise STRF, il y a lieu de la corriger ; la somme de 231 824,80 euros hors taxes indiquée à tort est remplacée par celle de 238 900,00 euros hors taxes correspondant à l'acte d'engagement.

***Délibération approuvée par 10 administrateurs présents ou représentés***

### **2. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) :**

Le rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge (par exemple, un service de production d'eau potable ou de traitement d'eaux usées doit aussi élaborer son rapport).

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ils figurent aux Annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales.

Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Monsieur CHOLLEY demande que les prix réels soient indiqués dans le tableau. Monsieur PUJOL indique que les prix seront modifiés.

### **3. Décision Modificative :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	1 415 019. 00	1 415 019. 00
<b>Investissement</b>	1 024 228. 19	1 024 228. 19

Voici l'essentiel des inscriptions en dépenses d'exploitation :

• **Chap. 011 - Charges à caractère général : + 2 443 135. 07 €**

L'essentiel de ce chapitre réside dans le montant des taxes d'assainissement à reverser principalement à CDEA et au SYORP (Syndicat de l'Orge). En fonction des encaissements réalisés, il est possible de reverser davantage à ces organismes pour un montant global de 2 100 000 €.

Le bon retour des encaissements doit être attribué à l'action efficace du cabinet d'huissiers qui présente un coût supplémentaire de 180 000 €. L'article 611 Sous-traitance générale présente un besoin de 200 000 € principalement en raison de marchés et du contrat d'audit réalisé récemment par le cabinet NALDEO sur notre chaîne de facturation et recettes. Le reste de l'enveloppe consiste dans le réajustement des crédits mineurs qui composent le chapitre.

• **Chap. 014 – Atténuation de produits : - 500 000. 00 €**

Ce chapitre concentre les reversements à l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui réclame mensuellement des forfaits au titre de la modernisation des réseaux et de la pollution. Comme le forfait est inférieur au montant encaissé, il est donc possible de minorer les crédits prévus à l'origine pour un montant de 500 000 €.

• **Chap. 65 – Autres charges de gestion : + 5 229. 00 €**

Ce chapitre connaît cette année deux nouveaux articles suite à la mise en recouvrement contentieux de la facturation des 3 et 4ème trimestres 2017. Ce sont des créances admises en non-valeur et des créances éteintes pour un montant total de 7 481 €. Le solde des réajustements avec les autres articles budgétaires du chapitre laisse un besoin de 5 229 €.

• **Chap. 66 – Charges financières : - 13 000. 00 €**

La Régie n'a toujours pas de dettes et par conséquent, les crédits prévus à ce chapitre peuvent être annulés pour un montant de 13 000 €.

• **Chap. 023 – Virement à la section Investissement : - 407 980.32 €**

C'est la variable d'ajustement pour équilibrer les sections en dépenses et recettes.

Concernant les recettes d'exploitation, l'essentiel des écritures réside dans la ventilation des différentes taxes d'assainissement afin de pouvoir répondre aux montants à reverser en dépenses.

La DM de la section Investissement concerne en dépenses le chapitre 041 et en recettes les chapitres 040 et 041. Ce sont des chapitres d'opération d'ordre où figurent le montant des amortissements revus et corrigés depuis la création de la Régie. La particularité de ces chapitres est l'égalité de leur montant en dépenses comme en recettes.

#### 4. Pertes sur créances irrécouvrables des 3ème et 4ème trimestres 2017 :

Les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Régie mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public.

Ces titres ont été émis uniquement sur la part distribution de l'eau ECE (abonnement et consommation), voies navigables et préservation ressources.

L'irrécouvrabilité de la créance peut être :

- ✓ temporaire dans le cas d'une créance admise en non-valeur (compte 6541) en raison de :
  - la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier) ;
  - du refus de l'ordonnateur d'autoriser des poursuites ;
  - l'échec des tentatives de recouvrement.

Dans ce cas, la décision prise par l'assemblée délibérante n'éteint pas la dette du redevable et ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action

en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune » ou

- ✓ définitive lorsqu'elle est éteinte (compte 6542) en raison du prononcé :
  - d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;
  - de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;
  - de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Les créances concernées portent sur les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres de l'année 2017 pour un montant total de 7 479,69 € HT (cf tableau joint).

Il s'agit principalement de créances éteintes pour un montant de 7 205,17 € HT qui s'impose de droit à l'ordonnateur car elles résultent de décisions juridiques extérieures définitives (commission de surendettement pour les particuliers, liquidations judiciaires pour les entreprises). L'assemblée délibérante ne peut donc s'opposer à leur exécution.

Elles seront imputées au compte 6542 - créances éteintes du budget 2021.

Les créances restantes dites « temporaires » d'un montant total de 274,52 € HT seront imputées au compte 6541 – créances admises en non-valeur du budget 2021.

#### ***Délibération approuvée par 10 administrateurs présents ou représentés***

##### **5. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) :**

Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux constituent, par définition, une démarche holistique visant à garantir, de façon durable et pérenne, la sécurité sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH). Cette démarche, qui recouvre toutes les étapes d'approvisionnement en eau (du captage jusqu'au robinet du consommateur), est censée apporter un véritable changement culturel dans le domaine de l'eau et repose sur un renforcement des compétences techniques via une approche préventive plutôt que curative.

La notion de PGSSE n'est pas une notion nouvelle : dès 2004, les PGSSE ont été introduits dans les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la qualité de l'eau de boisson. Les PGSSE préconisés par l'OMS s'appuient sur des méthodes d'analyse des dangers et de maîtrise des risques, ainsi que sur le principe historique de la multiplication des barrières sanitaires. L'objectif est de satisfaire aux 3 exigences fondamentales que sont la disponibilité, la qualité sanitaire et la qualité organoleptique de l'eau délivrée à la population.

Les PGSSE ont également été introduits dans les réglementations européenne et française à partir de la directive 2015/1787 du 6 octobre 2015, sans toutefois être rendus obligatoires. Malgré tout, le 1<sup>er</sup> février 2018, la Commission Européenne a publié une proposition de refonte de la directive susmentionnée et cette révision devrait incontestablement rendre les PGSSE obligatoires à plus ou moins long terme.

Monsieur CHOLLEY explique que la demande de subvention doit être en lien avec les missions de la Régie.

#### ***Délibération approuvée par 10 administrateurs présents ou représentés***

##### **6. Rapport d'orientation Budgétaire :**

#### **Les orientations 2022**

L'intégration de Bruyères-le-Châtel au 1er janvier 2022 (1100 abonnés)

- Maintenir le rythme de l'entretien, le renouvellement, l'extension et la réhabilitation des réseaux

afin d'anticiper les ruptures de canalisations (1% du réseau soit 7 km)

- La poursuite de la sectorisation et la pose de débitmètres permettant la maîtrise de nos volumes

d'eau en circulation

- Appel à projet AESN « Innovons pour la gestion de l'eau ». Dotations d'outils plus modernes et

novateurs afin de rendre les investissements plus efficaces. Grâce à son intelligence artificielle, le modèle HPO analyse les données du réseau de manière dynamique et répond ainsi à ces enjeux

- Préservation de la ressource en eau, économie d'eau :
  - meilleure connaissance des volumes et maîtrise des fuites
  - mise en place de dispositifs permettant aux collectivités de mieux mesurer les consommations de leurs établissements publics, bailleurs et entreprises
- Travailler à la maîtrise publique de la production et du transport de l'eau potable

Monsieur DESERT expose le dispositif d'aide aux pays en développement et souhaite que la Régie propose une aide.

Madame MAYEUR explique qu'une telle décision doit être délibérée par le Conseil Communautaire.

Monsieur ROGER demande si la sectorisation se fera dans le temps, Monsieur PUJOL explique que le secteur Nord est maillé et que le secteur sud est en cours de maillage en collaboration avec le SIARCE, la fin est prévue courant d'année 2022.

Monsieur FRAYSSE demande si le projet de production d'eau est toujours en cours, Madame MAYEUR explique que la Régie travaille en collaboration avec le département et d'autres EPCI dans ce sens.

***Délibération approuvée par 9 administrateurs présents ou représentés et 1 abstention.***

#### **7. Questions diverses :**

Madame MAYEUR explique que les jours du Conseil d'Administration ont été modifiés à la demande des élus il est aujourd'hui le jeudi, mais qu'elle regrette que le quorum ne soit pas atteint lors de ces séances et demande aux administrateurs de bien vouloir être assidus aux séances.

Fin de séance 21h30.

Véronique MAYEUR  
Présidente d'Eau Cœur d'Essonne



**REGIE PUBLIQUE DE L'EAU  
DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 9 novembre 2021, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la SALLE 1 SAINT EXUPERY 157-159 ROUTE DE CORBEIL 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS- sous la Présidence de Madame Véronique MAYEUR.

Nombre de membres en exercice : 19

**Présents (9) :**

Mme MAYEUR Véronique  
M. CHOLLEY François  
M. ROGER Philippe  
M. Philippe ISENBECK  
M PERRET Roger  
Mme LEGUICHER Fabienne  
M. FRAYSSE Gilles  
Mme DELMOTTE Kim  
MME DE COURCY Odile

**Pouvoirs (1) :**

M. TANGUY Sylvain

**Excusés (9) :**

Mme DURANTON Marianne  
M. MATT Edouard  
Mme FLORETTE Aline  
M. LAMOUR Alain  
M. BRAIVE Eric  
M.BERNARD LEBEAU  
Mme RIGAULT Sophie  
M. DESERT Emmanuel  
M.BERAUD Christian

**Participant (5) :**

M. Gilles PUJOL, Directeur Général  
Mme Barka OTMANE  
M. Philippe PRIEUX  
M. Richard PELLETIER  
M. Phillip ROBERT

Mme MAYEUR Véronique présidente du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

**Objet : Approbation du Rapport sur le Prix et la  
Qualité du Service de l'eau potable (RPQS)**

**C.A. du :**  
**18 11 21**

**Délibération**  
**N°2021-13**

**Présents : 9**

**Représentés : 1**

**Absents : 9**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les décrets n°2000-318 et 2007-1339 respectivement du  
4 juillet 2000 et du 11 septembre 2007,

**Vu** les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur  
d'Essonne Agglomération,

**Vu** le projet de RPQS établi par le bureau d'études,

**DELIBERE** et

**APPROUVE** les termes du RPQS 2020

**AUTORISE** la Présidente à signer le RPQS 2020

**DIT** que ce document sera transmis à Cœur d'Essonne  
Agglomération après approbation.

  
**Véronique MAYER**  
**Présidente d'Eau Cœur d'Essonne**

**REGIE PUBLIQUE DE L'EAU  
DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 9 novembre 2021, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la SALLE 1 SAINT EXUPERY 157-159 ROUTE DE CORBEIL 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS- sous la Présidence de Madame Véronique MAYEUR.

Nombre de membres en exercice : 19

**Présents (9) :**

Mme MAYEUR Véronique  
M. CHOLLEY François  
M. ROGER Philippe  
M. Philippe ISENBECK  
M PERRET Roger  
Mme LEGUICHER Fabienne  
M. FRAYSSE Gilles  
Mme DELMOTTE Kim  
MME DE COURCY Odile

**Pouvoirs (1) :**

M. TANGUY Sylvain

**Excusés (9) :**

Mme DURANTON Marianne  
M. MATT Edouard  
Mme FLORETTE Aline  
M. LAMOUR Alain  
M. BRAIVE Eric  
M.BERNARD LEBEAU  
Mme RIGAULT Sophie  
M. DESERT Emmanuel  
M.BERAUD Christian

**Participant (5) :**

M. Gilles PUJOL, Directeur Général  
Mme Barka OTMANE  
M. Philippe PRIEUX  
M. Richard PELLETIER  
M. Phillip ROBERT

Mme MAYEUR Véronique présidente du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**C.A. du : 18.11.21**

**Délibération**  
**N° 2021-14**

**Présents : 9**

**Représentés : 1**

**Absents : 9**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Objet : Vote de la Décision Modificative 2021**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M49 (instruction du 26 août 2003, NORINTB0200544J),

**Vu** les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

**Vu** le budget primitif de la Régie,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative afin de réajuster les crédits aux besoins en dépenses comme en recettes pour terminer l'exercice 2021,

**DÉLIBÈRE** et

**ADOpte** par chapitre, pour les sections d'exploitation et d'investissement équilibrées en dépenses et recettes, la décision modificative 2021 de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne agglomération comme présentée en annexe à cette délibération.

  
**VERONIQUE MAYEUR**  
**PRESIDENTE D'EAU CŒUR D'ESSONNE**

<b>2021 - EXPLOITATION DEPENSES.</b>	<b>BP + BS</b>	<b>DM</b>	<b>Total Alloué</b>
011 - Charges à caractère général	29 079 700.00	2 443 135.07	31 522 835.07
012 - Charges de personnel	3 024 500.00	0.00	3 024 500.00
014 - Atténuation de produits	6 500 000.00	-500 000.00	6 000 000.00
023 - Virement de section à section	7 911 841.55	-407 980.32	7 503 861.23
042 - Op d'ordre de transfert entre sections	357 000.00	-107 363.76	249 636.24
65 - Charges de gestion courante	19 000.00	5 229.00	24 229.00
66 - Charges financières	13 000.00	-13 000.00	0.00
67 - Charges exceptionnelles	37 500.00	-5 000.99	32 499.01

<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>46 942 541.55</b>	<b>1 415 019.00</b>	<b>48 357 560.55</b>
------------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

<b>2021 - EXPLOITATION RECETTES.</b>	<b>BP + BS</b>	<b>DM</b>	<b>Total Alloué</b>
002 - Résultat antérieur reporté	11 305 900.55	0.00	11 305 900.55
013 - Atténuation de charges	0.00	15 000.00	15 000.00
70 - Vente d'eau et prestations de services	35 630 000.00	1 400 000.00	37 030 000.00
74 - Subvention d'exploitation	0.00	3.00	3.00
77 - Produits exceptionnels	500.00	-500.00	0.00
042 - Op d'ordre de transfert entre sections	6 141.00	516.00	6 657.00

<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>46 942 541.55</b>	<b>1 415 019.00</b>	<b>48 357 560.55</b>
------------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

<b>2021 - INVESTISSEMENT DEPENSES.</b>	<b>BP + RaR + BS</b>	<b>DM</b>	<b>Total Alloué</b>
001 - Résultat antérieur reporté	705 800.06	0.00	705 800.06
20 - Immobilisations incorporelles	157 805.00	-70 000.00	87 805.00
21 - Immobilisations corporelles	8 356 204.75	-359 439.77	7 996 764.98
040 - Op d'ordre de transfert entre sections	6 141.00	516.00	6 657.00
041 - Op d'ordre de transfert entre sections	0.00	1 453 151.96	1 453 151.96

<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 225 950.81</b>	<b>1 024 228.19</b>	<b>10 250 179.00</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------	----------------------

<b>2021 - INVESTISSEMENT RECETTES.</b>	<b>BP + RaR + BS</b>	<b>DM</b>	<b>Total Alloué</b>
10 - Dotations et réserves	957 109.26	0.00	957 109.26
13 - Amortissement des subventions	0.00	83 920.30	83 920.30
16 - Emprunts	0.00	0.00	0.00
45 - Opérations pour cpte de tiers	0.00	2 500.01	2 500.01
021 - Virement de section à section	7 911 841.55	-407 980.32	7 503 861.23
040 - Dotation aux amortissements	357 000.00	-107 363.76	249 636.24
041 - Dotation aux amortissements	0.00	1 453 151.96	1 453 151.96

<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 225 950.81</b>	<b>1 024 228.19</b>	<b>10 250 179.00</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> 82447255900015	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>REGIE EAU COEUR D'ESSONNE</b>
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : AGENCE COMPTABLE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Décision modificative 1 (3)</b>
------------------------------------

BUDGET : REGIE EAU COEUR D'ESSONNE (3)

ANNEE 2021

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.  
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	21
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. 1. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.  
091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDOITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 415 019,00	1 415 019,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 415 019,00</b>	<b>1 415 019,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 024 228,19	1 024 228,19
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 024 228,19</b>	<b>1 024 228,19</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 439 247,19</b>	<b>2 439 247,19</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	29 079 700,00	0,00	2 443 135,07	2 443 135,07	31 522 835,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 024 500,00	0,00	0,00	0,00	3 024 500,00
014	Atténuations de produits	6 500 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	6 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	19 000,00	0,00	5 229,00	5 229,00	24 229,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>38 623 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 948 364,07</b>	<b>1 948 364,07</b>	<b>40 571 564,07</b>
06	Charges financières	13 000,00	0,00	-13 000,00	-13 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	37 500,00	0,00	-5 000,99	-5 000,99	32 499,01
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>38 673 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 930 363,08</b>	<b>1 930 363,08</b>	<b>40 604 063,08</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 911 841,55		-407 980,32	-407 980,32	7 503 861,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	357 000,00		-107 363,76	-107 363,76	249 636,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 268 841,55</b>		<b>-515 344,08</b>	<b>-515 344,08</b>	<b>7 753 497,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>46 942 541,55</b>	<b>0,00</b>	<b>1 415 019,00</b>	<b>1 415 019,00</b>	<b>48 357 560,55</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>48 357 560,55</b>
---	----------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 630 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	37 030 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	3,00	3,00	3,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>35 630 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 415 003,00</b>	<b>1 415 003,00</b>	<b>37 045 003,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	-500,00	-500,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>35 630 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 414 503,00</b>	<b>1 414 503,00</b>	<b>37 045 003,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 141,00		516,00	516,00	6 657,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>6 141,00</b>		<b>516,00</b>	<b>516,00</b>	<b>6 657,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 636 641,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 415 019,00</b>	<b>1 415 019,00</b>	<b>37 051 660,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>11 305 890,55</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>48 357 560,55</b>
---	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>7 746 840,47</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	157 805,00	0,00	-70 000,00	-70 000,00	87 805,00
21	Immobilisations corporelles	8 356 204,75	0,00	-359 439,77	-359 439,77	7 996 764,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>8 514 009,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-429 439,77</b>	<b>-429 439,77</b>	<b>8 084 569,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 514 009,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-429 439,77</b>	<b>-429 439,77</b>	<b>8 084 569,98</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 141,00		516,00	516,00	6 657,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		1 453 151,96	1 453 151,96	1 453 151,96
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>6 141,00</b>		<b>1 453 667,96</b>	<b>1 453 667,96</b>	<b>1 459 808,96</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 520 150,75</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 228,19</b>	<b>1 024 228,19</b>	<b>9 544 378,94</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>705 800,06</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 250 179,00</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	83 920,30	83 920,30	83 920,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 920,30</b>	<b>83 920,30</b>	<b>83 920,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	957 109,26	0,00	0,00	0,00	957 109,26
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>957 109,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>957 109,26</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,01</b>	<b>2 500,01</b>	<b>2 500,01</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>957 109,26</b>	<b>0,00</b>	<b>86 420,31</b>	<b>86 420,31</b>	<b>1 043 529,57</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 911 841,55		-407 980,32	-407 980,32	7 503 861,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	357 000,00		-107 363,76	-107 363,76	249 636,24
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		1 453 151,96	1 453 151,96	1 453 151,96
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>8 268 841,55</b>		<b>937 807,88</b>	<b>937 807,88</b>	<b>9 206 649,43</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 225 950,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 024 228,19</b>	<b>1 024 228,19</b>	<b>10 250 179,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 250 179,00</b>
---	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (6)</b>	<b>7 746 840,47</b>
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 443 135,07		2 443 135,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	-500 000,00		-500 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 229,00		5 229,00
66	Charges financières	-13 000,00	0,00	-13 000,00
67	Charges exceptionnelles	-5 000,99	0,00	-5 000,99
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	-107 363,76	-107 363,76
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-407 980,32	-407 980,32
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>1 930 363,08</b>	<b>-515 344,08</b>	<b>1 415 019,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 415 019,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-70 000,00	0,00	-70 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-359 439,77	1 453 151,96	1 093 712,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		516,00	516,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>-429 439,77</b>	<b>1 453 667,96</b>	<b>1 024 228,19</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 024 228,19</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 400 000,00		1 400 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3,00		3,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-500,00	0,00	-500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	516,00	516,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>1 414 503,00</b>	<b>516,00</b>	<b>1 415 019,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 415 019,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	83 920,30	0,00	83 920,30
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 890,00	5 890,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 453 151,96	1 453 151,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		-113 253,76	-113 253,76
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	2 500,01	0,00	2 500,01
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-407 980,32	-407 980,32
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>86 420,31</b>	<b>937 807,88</b>	<b>1 024 228,19</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 024 228,19</b>
---	---------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf blocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>29 079 700,00</b>	<b>2 443 135,07</b>	<b>2 443 135,07</b>
60226	Vêtements de travail	5 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
605	Achats d'eau	9 800 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	15 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	13 000,00	0,00	0,00
6086	Carburants	28 000,00	5 035,07	5 035,07
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	250 000,00	200 000,00	200 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	36 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	6 000,00	6 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	2 500 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
6156	Maintenance	90 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	86 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	70 000,00	0,00	0,00
618	Divers	25 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	9 000,00	6 000,00	6 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	80 000,00	180 000,00	180 000,00
6228	Divers	28 000,00	300,00	300,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	-4 000,00	-4 000,00
6237	Publications	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6248	Divers	200,00	-200,00	-200,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6256	Missions	1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	60 000,00	-15 000,00	-15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	31 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	70 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	20 000,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	5 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	16 700 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>3 024 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6211	Personnel intérimaire	110 000,00	-99 000,00	-99 000,00
6218	Autre personnel extérieur	200 000,00	-30 000,00	-30 000,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	28 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	20 500,00	23 000,00	23 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 599 000,00	70 000,00	70 000,00
6412	Congés payés	1 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	145 000,00	145 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	780 000,00	-250 000,00	-250 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	70 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	140 000,00	141 000,00	141 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	77 000,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>6 500 000,00</b>	<b>-500 000,00</b>	<b>-500 000,00</b>
701249	Reversement redevance agence de l'eau	4 300 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
706129	Reversement redevance modernisat° agence eau	2 200 000,00	500 000,00	500 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>19 000,00</b>	<b>5 229,00</b>	<b>5 229,00</b>
6518	Autres	16 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	-752,00	-752,00
6536	Frais de représentation élus	1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	275,00	275,00
6542	Créances éteintes	0,00	7 206,00	7 206,00
656	Charges diverses de gestion courante	500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>38 623 200,00</b>	<b>1 948 364,07</b>	<b>1 948 364,07</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>				

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

091-82447255 - 20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b) (8)	13 000,00	-13 000,00	-13 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	37 500,00	-5 000,99	-5 000,99
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	34 000,00	-5 001,00	-5 001,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	2 000,01	2 000,01
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>38 673 700,00</b>	<b>1 930 363,08</b>	<b>1 930 363,08</b>
023	Virement à la section d'investissement	7 911 841,55	-407 980,32	-407 980,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	357 000,00	-107 363,76	-107 363,76
6611	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	357 000,00	-107 363,76	-107 363,76
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 268 841,55</b>	<b>-515 344,08</b>	<b>-515 344,08</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>8 268 841,55</b>	<b>-515 344,08</b>	<b>-515 344,08</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>46 942 541,55</b>	<b>1 415 019,00</b>	<b>1 415 019,00</b>

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 415 019,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	15 000,00	15 000,00
64198	Autres remboursements	0,00	15 000,00	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 630 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	15 800 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	4 300 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
70128	Autres taxes et redevances	5 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
704	Travaux	800 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	5 500 000,00	900 000,00	900 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	2 200 000,00	-500 000,00	-500 000,00
7064	Locations de compteurs	1 200 000,00	0,00	0,00
7065	Produits commissions recouvert assainist	330 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
747	Subv. et participat° collectivités	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,00	3,00
7588	Autres	0,00	3,00	3,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		35 630 000,00	1 415 003,00	1 415 003,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	-500,00	-500,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	-500,00	-500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		35 630 500,00	1 414 503,00	1 414 503,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	6 141,00	516,00	516,00
777	Quote-part subv invest transf apta résul	6 141,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. Immos corpo. et incorp.	0,00	516,00	516,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		6 141,00	516,00	516,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 636 641,00	1 415 019,00	1 415 019,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 415 019,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception du montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice précédent, le montant des ICNE de l'exercice sera négatif.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>157 805,00</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>-70 000,00</b>
2031	Frais d'études	21 955,00	-10 000,00	-10 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	135 850,00	-60 000,00	-60 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>8 356 204,75</b>	<b>-358 439,77</b>	<b>-359 439,77</b>
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	28 000,00	-15 000,00	-15 000,00
21415	Bâtiments administratifs sol autrui	181 475,67	-100 000,00	-100 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	8 032 453,48	-272 439,77	-272 439,77
21561	Service de distribution d'eau	56 811,26	40 000,00	40 000,00
2182	Matériel de transport	10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 464,35	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	-5 000,00	-5 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 514 009,75</b>	<b>-429 439,77</b>	<b>-429 439,77</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>8 514 009,75</b>	<b>-429 439,77</b>	<b>-429 439,77</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>6 141,00</b>	<b>516,00</b>	<b>516,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	6 141,00	516,00	516,00
139111	Sub. éqpt cpte résult. Agence de l'eau	55,00	0,00	0,00
13913	Sub. éqpt cpte résult. Départements	6 086,00	0,00	0,00
281783	Matériel bureau et info (mise à dispo)	0,00	257,00	257,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	245,00	245,00
28184	Mobilier	0,00	14,00	14,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 453 151,98</b>	<b>1 453 151,98</b>
21315	Bâtiments administratifs	0,00	1 452 383,15	1 452 383,15
2184	Mobilier	0,00	768,81	768,81
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>6 141,00</b>	<b>1 453 667,98</b>	<b>1 453 667,98</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>8 520 150,75</b>	<b>1 024 228,19</b>	<b>1 024 228,19</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 024 228,19</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	83 920,30	83 920,30
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	4 277,00	4 277,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	79 643,30	79 643,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>83 920,30</b>	<b>83 920,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	957 109,26	0,00	0,00
1068	Autres réserves	957 109,26	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>957 109,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45823	(5)	0,00	2 380,01	2 380,01
45824	(5)	0,00	100,00	100,00
45825	(5)	0,00	20,00	20,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>2 500,01</b>	<b>2 500,01</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>957 109,26</b>	<b>86 420,31</b>	<b>86 420,31</b>
021	Virement de la section d'exploitation	7 911 841,55	-407 980,32	-407 980,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	357 000,00	-107 363,76	-107 363,76
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	5 890,00	5 890,00
28031	Frais d'études	7 000,00	4 155,40	4 155,40
2805	Licences, logiciels, droits similaires	96 000,00	-56 439,12	-56 439,12
281315	Bâtiments administratifs	0,00	21 900,00	21 900,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	1 400,00	1 487,91	1 487,91
281415	Bâtiments administratifs sur sol autrui	8 700,00	-8 700,00	-8 700,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	41 000,00	3 730,69	3 730,69
281561	Service de distribution d'eau	7 000,00	4 910,44	4 910,44
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	50 200,00	-50 200,00	-50 200,00
28182	Matériel de transport	71 000,00	-31 025,08	-31 025,08
28183	Matériel de bureau et informatique	65 500,00	-24 183,17	-24 183,17
28184	Mobilier	9 000,00	19 705,08	19 705,08
28188	Autres	200,00	1 404,09	1 404,09
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>8 268 841,55</b>	<b>-515 344,08</b>	<b>-515 344,08</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	1 453 151,96	1 453 151,96
21415	Bâtiments administratifs sol autrui	0,00	1 123 883,15	1 123 883,15
21715	Terrains bâtis (mise à dispo)	0,00	328 500,00	328 500,00
21703	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	0,00	256,74	256,74
2182	Matériel de transport	0,00	257,50	257,50
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	244,67	244,67
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 268 841,55</b>	<b>937 807,88</b>	<b>937 807,88</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>9 225 950,81</b>	<b>1 024 228,19</b>	<b>1 024 228,19</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>		<b>0,00</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>1 024 228,19</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 091-82447255  
 Réception par le préfet : 26/11/2021  
 Pour l'autorité compétente par délégation

- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 012 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrira en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	28/03/2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS ETUDES RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5	
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	3	
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	60	
L	CONSTRUCTIONS - TRAVAUX RESEAU	60	
L	MATERIEL SPECIFIQUE EXPLOITATION	60	
L	COMPTEURS - DEBITMETRES	20	
L	AQUISITIONS TERRAIN BATI	30	
L	MATERIEL ROULANT	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
L	MOBILIER	10	
L	COFFRE FORT ARMURE FORTE	7	
L	TELEPHONES FIXES	7	
L	TELEPHONES PORTABLES	3	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		I 6 141,00	0,00	II 0,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>6 141,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 141,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 141,00	0,00	705 800,06	711 941,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 8 268 841,55</b>	<b>-521 234,08</b>	<b>VI -521 234,08</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>8 268 841,55</b>	<b>-521 234,08</b>	<b>-521 234,08</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	7 000,00	4 155,40	4 155,40
2805	Licences, logiciels, droits similaires	96 000,00	-56 439,12	-56 439,12
281315	Bâtiments administratifs	0,00	21 900,00	21 900,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	1 400,00	1 487,91	1 487,91
281415	Bâtiments administratifs sur sol autrui	8 700,00	-0 700,00	-8 700,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	41 000,00	3 730,69	3 730,69
281561	Service de distribution d'eau	7 000,00	4 910,44	4 910,44
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	50 200,00	-50 200,00	-50 200,00
28182	Matériel de transport	71 000,00	-31 025,08	-31 025,08
28183	Matériel de bureau et informatique	65 500,00	-24 183,17	-24 183,17
28184	Mobilier	9 000,00	19 705,08	19 705,08
28188	Autres	200,00	1 404,09	1 404,09
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat* des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	7 911 841,55	-407 980,32	-407 980,32

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>7 747 607,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>957 109,26</b>	<b>8 704 716,73</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV	<b>711 941,06</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII	<b>8 704 716,73</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (5)	<b>7 992 775,67</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-T de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
1 DIRECTRICE ADJOINTE FINANCIERE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 REGISSEUSE PRINCIPALE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 CONSEILLERS CLIENTELE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENT ACCUEIL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTABLE PUBLIC	C B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
DIRECTEUR ADMINISTRATIF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR FINANCIER	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REGISSEUSE ADJOINTE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE COMMUNICATION	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE RH ET MP	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
RESPONSABLE USAGERS FACTURATION	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 DIRECTEUR TECHNIQUE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 RESPONSABLE BUREAU ETUDES	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 RESPONSABLE EXPLOITATION	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 RESPONSABLE RELEVÉ	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 TECHNICIEN SIG	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 TECHNICIENS DE RELEVÉ	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 AGENTS TECHNIQUES	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





IV – ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
1 DIRECTEUR TECHNIQUE	A	TECH		0,00	3-a°	CDI
1 DIRECTRICE ADJOINTE FINANCIERE	A	ADM		0,00	3-a°	CDI
1 REGISSEUSE PRINCIPALE	B	ADM		0,00	3-a°	CDI
1 RESPON.SABLE BUREAU ETUDES	B	TECH		0,00	3-a°	CDI
1 RESPON.SABLE EXPLOITATION	B	TECH		0,00	3-a°	CDI
1 RESPON.SABLE RELEVÉ	B	TECH		0,00	3-a°	CDI
1 TECHNICIEN SIG	C	TECH		0,00	3-a°	CDI
3 TECHNICIENS DE RELEVÉ	C	TECH		0,00	3-a°	CDI
8 AGENTS TECHNIQUES	C	TECH		0,00	3-a°	CDI
9 CONSEILLERS CLIENTELE	C	ADM		0,00	3-a°	CDI
AGENT ACCUEIL	C	ADM		0,00	3-a°	CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE	C	ADM		0,00	3-a°	CDD
1 TECHNICIEN DE RELEVÉ	C	TECH		0,00	3-a°	CDD
2 ASSISTANTES ADMINISTRATIVE	C	ADM		0,00	3-a°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						
				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM - Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

O.T.R. : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute à mouler).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 29 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1° et 2° du décret n° 1057 du 10 septembre 1984.

3-b° : article 3, 2° du décret n° 1057 du 10 septembre 1984.

3-c° : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-d° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-e° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions justifient.

3-f° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des syndicats.

3-g° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a été décidée en matière de création.

3-h° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou a été décidée en matière de création.

3-i° : article 21 de la loi n° 2012-347 du 13 mars 2012 relative à la simplification administrative.

3-j° : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

3-k° : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

1-0 : article 112 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes c.é.us.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée oris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

**REGIE EAU COEUR D'ESSONNE - REGIE EAU COEUR D'ESSONNE - DM - 2021**

Le présent document est un document officiel de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1, ne sont pas soumis à un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 de la loi n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559 20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le chef de service le 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

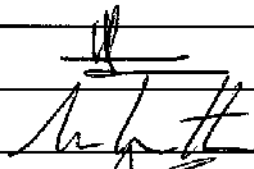


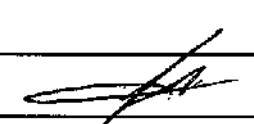
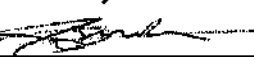

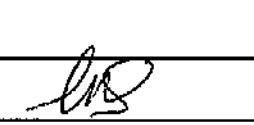
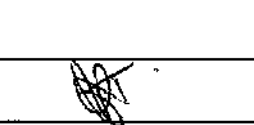
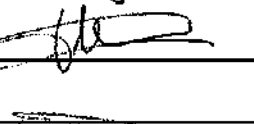
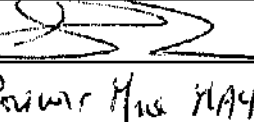

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 9/10  
 Nombre de suffrages exprimés : 9/10  
 VOTES :  
 Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 9 Novembre 2021

Présenté par (1) LA PRESIDENTE, VERONIQUE MAYEUR,  
 A ST MICHEL SUR ORGE le 18/11/2021  
 (1) LA PRESIDENTE, VERONIQUE MAYEUR,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A ST MICHEL SUR ORGE, le 18/11/2021  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BERAUD CHRISTIAN	
BRAIVE ERIC	
CHOILLE FRANCOIS	
DELMOTTE KIM	
DESERT EMMANUEL	
DURANTON MARIANNE	
ESTEVE NICOLE	
FLORETTE ALINE	
FRAYSSE GILLES	
ISENBECK PHILIPPE	
LAMOUR ALAIN	
LEBEAU BERNARD	
LEGUICHER FABIENNE	
MATT EDOUARD	
MAYEUR VERONIQUE, PRESIDENTE	
PERRET ROGER	
RIGAULT SOPHIE	
ROGER PHILIPPE	
TANGUY SYLVAIN, VICE-PRESIDENT	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Certifié exécutoire par (1) LA PRESIDENTE, VERONIQUE MAYEUR, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/11/2021, et de la publication le 19/11/2021

A ST MICHEL SUR ORGE, le 18/11/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211126-DEL2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

**REGIE PUBLIQUE DE L'EAU  
DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 9 novembre 2021, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la SALLE 1 SAINT EXUPERY 157-159 ROUTE DE CORBEIL 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS- sous la Présidence de Madame Véronique MAYEUR.

Nombre de membres en exercice : 19

**Présents (9) :**

Mme MAYEUR Véronique  
M. CHOLLEY François  
M. ROGER Philippe  
M. Philippe ISENBECK  
M PERRET Roger  
Mme LEGUICHER Fabienne  
M. FRAYSSE Gilles  
Mme DELMOTTE Kim  
MME DE COURCY Odile

**Pouvoirs (1) :**

M. TANGUY Sylvain

**Excusés (9) :**

Mme DURANTON Marianne  
M. MATT Edouard  
Mme FLORETTE Aline  
M. LAMOUR Alain  
M. BRAIVE Eric  
M.BERNARD LEBEAU  
Mme RIGAULT Sophie  
M. DESERT Emmanuel  
M.BERAUD Christian

**Participant (5) :**

M. Gilles PUJOL, Directeur Général  
Mme Barka OTMANE  
M. Philippe PRIEUX  
M. Richard PELLETIER  
M. Phillip ROBERT

Mme MAYEUR Véronique présidente du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

**C.A. du : 18.11.21**

**Objet : Pertes sur créances irrécouvrables des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2017**

**Délibération  
N° 2021-15**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M49 (instruction du 26 août 2003, NORINTB0200544J), notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

**Présents : 9**

**Représentés : 1**

**Absents : 9**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vu** les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

**Considérant** les états de poursuites irrécouvrables des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2017 dressés par le comptable public et sa demande d'admission en non-valeur en date 14 septembre 2021,

**DÉLIBÈRE** et,

**APPROUVE** l'admission en non-valeur d'un montant total de 7 479,69 € HT selon la liste des produits irrécouvrables n°1/2021 dressée par le comptable public en date du 14 septembre 2021 annexée à la présente délibération,

**DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites en section de fonctionnement du budget 2021 selon la répartition suivante :

- 7 205,17 € HT (sept mille deux cent cinq euros et dix-sept centimes) au compte 6542 : créances éteintes,
- 274,52 € HT (deux cent quatorze euros et cinquante-deux centimes) au compte 6541 : créances admises en non-valeur.

  
**VERONIQUE MAYEUR**  
**PRESIDENTE D'EAU CŒUR D'ESSONNE**

**ANNEXE - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR N°1/2021 DU 14 SEPTEMBRE 2021**

➤ Compte 6542 : créances éteintes :

REDEVABLES	N°DE TITRE	HT	TVA	TTC
DUFOR VIRGINIE	TR 259	39,88	2,19	42,07
	TR 259	0,34	0,02	0,36
	TR 968	30,49	1,67	32,16
	TR 968	0,26	0,01	0,27
	<b>TOTAL</b>	<b>70,97</b>	<b>3,89</b>	<b>74,86</b>
DELMER STEPHANIE	TR 216	372,95	20,51	393,46
	<b>TOTAL</b>	<b>372,95</b>	<b>20,51</b>	<b>393,46</b>
BERTHIER LAURENCE	TR 517	84,94	4,67	89,61
	TR 517	0,79	0,04	0,83
	TR 1109	63,97	3,52	67,49
	TR 1109	0,60	0,03	0,63
	<b>TOTAL</b>	<b>150,30</b>	<b>8,26</b>	<b>158,56</b>
MICHAUD ISABELLE	TR 659	20,56	1,13	21,69
	TR 659	0,14	0,01	0,15
	TR 1660	15,04	0,83	15,87
	TR 1660	0,10	0,01	0,11
	<b>TOTAL</b>	<b>35,84</b>	<b>1,98</b>	<b>37,82</b>
EURELEC SOC	TR 1142	11,14	0,61	11,75
	<b>TOTAL</b>	<b>11,14</b>	<b>0,61</b>	<b>11,75</b>
DIMEN	TR 222	16,70	0,92	17,62
	TR 222	0,10	0,01	0,11
	TR 1063	12,47	0,68	13,15
	TR 1063	0,08	-	0,08
	<b>TOTAL</b>	<b>29,35</b>	<b>1,61</b>	<b>30,96</b>
FLOCLO SARL	TR 255	52,75	2,90	55,65
	TR 255	0,47	0,03	0,50
	TR 985	39,51	2,17	41,68
	TR 985	0,35	0,02	0,37
	<b>TOTAL</b>	<b>93,08</b>	<b>5,12</b>	<b>98,20</b>
FRIAND AND CO	TR 528	81,08	4,46	85,54
	TR 528	0,75	0,04	0,79
	TR 1046	54,96	3,03	57,99
	TR 1046	0,51	0,03	0,54
	<b>TOTAL</b>	<b>137,30</b>	<b>7,56</b>	<b>144,86</b>
HCR BLANC MAGASIN	TR 938	6,40	0,35	6,75
	TR 1140	4,74	0,26	5,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11,14</b>	<b>0,61</b>	<b>11,75</b>
H MARKET DISCOUNT	TR 328	181,97	10,01	191,98
	TR 1306	134,63	7,40	142,03
	<b>TOTAL</b>	<b>316,60</b>	<b>17,41</b>	<b>334,01</b>
JOUR DU MARCHÉ	TR 1777	54,26	2,98	57,24
	TR 1777	0,21	0,01	0,22



	<b>TOTAL</b>	<b>54,47</b>	<b>2,99</b>	<b>57,46</b>
<b>CITRON VERT MDS BEAUTE</b>	TR 467	11,55	0,63	12,18
	TR 467	0,05		0,05
	TR 1089	8,60	0,47	9,07
	TR 1089	0,04		0,04
	<b>TOTAL</b>	<b>20,24</b>	<b>1,10</b>	<b>21,34</b>
<b>BLANCH OR STE</b>	TR 468	23,14	1,27	24,41
	TR 468	0,17	0,01	0,18
	TR 1090	17,62	0,97	18,59
	TR 1090	0,13	0,01	0,14
	TR 503	80,88	4,45	85,33
	TR 1171	59,84	3,29	63,13
	<b>TOTAL</b>	<b>181,78</b>	<b>10,00</b>	<b>191,78</b>
<b>SVR</b>	TR 1668	171,73	9,45	181,18
	TR 1668	1,34	0,07	1,41
	<b>TOTAL</b>	<b>173,07</b>	<b>9,52</b>	<b>182,59</b>
<b>CFPB</b>	TR 367	29,58	1,63	31,21
	TR 367	0,23	0,01	0,24
	<b>TOTAL</b>	<b>29,81</b>	<b>1,64</b>	<b>31,45</b>
<b>DANTA SARL</b>	TR 522	138,68	7,62	146,30
	TR 522	1,20	0,07	1,27
	TR 1152	103,80	5,71	109,51
	TR 1152	0,90	0,05	0,95
	<b>TOTAL</b>	<b>244,58</b>	<b>13,45</b>	<b>258,03</b>
<b>DGB CONCEPT</b>	TR 1085	16,33	0,89	17,22
	TR 1085	0,12	0,01	0,13
	<b>TOTAL</b>	<b>16,45</b>	<b>0,90</b>	<b>17,35</b>
<b>DIA ERTECO France</b>	TR1834	106,63	5,86	112,49
	TR1834	0,26	0,01	0,27
	TR1835	79,15	4,36	83,51
	TR1835	0,20	0,01	0,21
	<b>TOTAL</b>	<b>186,24</b>	<b>10,24</b>	<b>196,48</b>
<b>LE PRIVILEGE EURL</b>	TR 1402	9,37	0,51	9,88
	<b>TOTAL</b>	<b>9,37</b>	<b>0,51</b>	<b>9,88</b>
<b>LTPO</b>	TR 1414	7,34	0,40	7,74
	TR 617	57,90	3,18	61,08
	TR 617	0,52	0,03	0,55
	<b>TOTAL</b>	<b>65,76</b>	<b>3,61</b>	<b>69,37</b>
<b>TABIS GIGASTORE</b>	TR 361	90,56	4,98	95,54
	TR 361	0,46	0,03	0,49
	<b>TOTAL</b>	<b>91,02</b>	<b>5,01</b>	<b>96,03</b>
<b>PANAMA TRAITEUR</b>	TR 1619	21,48	1,18	22,66
	TR 1619	0,17	0,01	0,18
	TR 913	28,29	1,55	29,84
	TR 913	0,22	0,01	0,23
	<b>TOTAL</b>	<b>50,16</b>	<b>2,75</b>	<b>52,91</b>

L.M.	TR 544	139,02	7,64	146,66
	<b>TOTAL</b>	<b>139,02</b>	<b>7,64</b>	<b>146,66</b>
MILONGA	TR 941	6,40	0,35	6,75
	TR 1651	4,74	0,26	5,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11,14</b>	<b>0,61</b>	<b>11,75</b>
TOYS R US	TR 769	323,51	17,79	341,30
	TR 1523	239,34	13,16	252,50
	<b>TOTAL</b>	<b>562,85</b>	<b>30,95</b>	<b>593,80</b>
LE COLOMBIER	TR 658	64,34	3,54	67,88
	TR 658	0,56	0,03	0,59
	<b>TOTAL</b>	<b>64,90</b>	<b>3,57</b>	<b>68,47</b>
LENNY SARL	TR 905	124,75	6,86	131,61
	TR 1611	93,18	5,12	98,30
	<b>TOTAL</b>	<b>217,93</b>	<b>11,98</b>	<b>229,91</b>
IDF VIANDES	TR 1178	13,75	0,75	14,50
	<b>TOTAL</b>	<b>13,75</b>	<b>0,75</b>	<b>14,50</b>
MAREIGNER GUY	TR 937	18,11	0,99	19,10
	TR 1644	13,84	0,76	14,60
	<b>TOTAL</b>	<b>31,95</b>	<b>1,75</b>	<b>33,70</b>
AUTO VO 91	TR 1130	134,63	7,40	142,03
	TR 485	181,97	10,01	191,98
	<b>TOTAL</b>	<b>316,60</b>	<b>17,41</b>	<b>334,01</b>
LEADER PRICE	TR 793	207,98	11,43	219,41
	TR 847	54,04	2,97	57,01
	TR 1705	154,14	8,48	162,62
	TR 1752	40,97	2,24	43,21
	<b>TOTAL</b>	<b>457,13</b>	<b>25,12</b>	<b>482,25</b>
WILLIAM PELLOILLE ET CIE	TR 246	1 048,28	57,65	1 105,93
	TR 1114	823,42	45,29	868,71
	TR 248	20,22	1,11	21,33
	TR 1118	34,46	1,90	36,36
	<b>TOTAL</b>	<b>1 926,38</b>	<b>105,95</b>	<b>2 032,33</b>
SAS LGA	TR 580	65,74	3,62	69,36
	TR 1568	48,90	2,69	51,59
	<b>TOTAL</b>	<b>114,64</b>	<b>6,31</b>	<b>120,95</b>
PETIT JEAN	TR 1437	973,70	53,56	1 027,26
	<b>TOTAL</b>	<b>973,70</b>	<b>53,56</b>	<b>1 027,26</b>
SABLE GERARD	TR 579	13,30	0,73	14,03
	TR 1567	10,26	0,57	10,83
	<b>TOTAL</b>	<b>23,56</b>	<b>1,30</b>	<b>24,86</b>

<b>TOTAL GENERAL AU COMPTE 6542 :</b>	<b>7 205,17</b>	<b>396,18</b>	<b>7 601,35</b>
---------------------------------------	-----------------	---------------	-----------------

➤ au compte 6541 : créances admises en non-valeur

REDEVABLES	N°DE TITRE	HT	TVA	TTC
------------	------------	----	-----	-----

<b>B.R.L.T</b>	TR 376	58,40	3,21	61,61
	TR 1016	43,75	2,40	46,15
	<b>TOTAL</b>	<b>102,15</b>	<b>5,61</b>	<b>107,76</b>
<b>BAKALA KEBADIO</b>	TR 379	98,71	5,42	104,13
	TR 1019	73,64	4,06	77,70
	<b>TOTAL</b>	<b>172,35</b>	<b>9,48</b>	<b>181,83</b>
<b>ESSOR</b>	TR343/2019	0,01	-	0,01
	<b>TOTAL</b>	<b>0,01</b>	<b>-</b>	<b>0,01</b>
<b>SCCV LEUVILLE FERRY</b>	TR 343/2020	0,01		0,01
	<b>TOTAL</b>	<b>0,01</b>	<b>-</b>	<b>0,01</b>

<b>TOTAL GENERAL AU COMPTE 6541 :</b>	<b>274,52</b>	<b>15,09</b>	<b>289,61</b>
---------------------------------------	---------------	--------------	---------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

**REGIE PUBLIQUE DE L'EAU  
DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 9 novembre 2021, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la SALLE 1 SAINT EXUPERY 157-159 ROUTE DE CORBEIL 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS- sous la Présidence de Madame Véronique MAYEUR.

Nombre de membres en exercice : 19

**Présents (9) :**

Mme MAYEUR Véronique  
M. CHOLLEY François  
M. ROGER Philippe  
M. Philippe ISENBECK  
M PERRET Roger  
Mme LEGUICHER Fabienne  
M. FRAYSSE Gilles  
Mme DELMOTTE Kim  
MME DE COURCY Odile

**Pouvoirs (1) :**

M. TANGUY Sylvain

**Excusés (9) :**

Mme DURANTON Marianne  
M. MATT Edouard  
Mme FLORETTE Aline  
M. LAMOUR Alain  
M. BRAIVE Eric  
M.BERNARD LEBEAU  
Mme RIGAULT Sophie  
M. DESERT Emmanuel  
M.BERAUD Christian

**Participant (5) :**

M. Gilles PUJOL, Directeur Général  
Mme Barka OTMANE  
M. Philippe PRIEUX  
M. Richard PELLETIER  
M. Phillip ROBERT

Mme MAYEUR Véronique présidente du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

**C.A. du :**  
**18.11.2021**

**Délibération**  
**N° 2021-16**

**Présents : 9**

**Représentés : 1**

**Absents : 9**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation d'une étude relative à la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la directive UE 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,

**Vu** la délibération n° 16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,


**Considérant** qu'un PGSSE a pour but de garantir la sécurité sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine et sera certainement rendu obligatoire dans les prochaines années,

**Considérant** que La veille technique réalisée par la Régie et ses contacts auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'a conduite à identifier la nécessité de mettre en place un PGSSE et que dans le cadre de son 11ème programme, l'Agence de l'eau Seine Normandie, subventionne les études de mise en place de ce type de plan,

**Délibère et sollicite** l'aide la plus élevée possible.

**Autorise** le Directeur de la Régie à présenter un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'une étude relative à la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux et à signer tout acte s'y rapportant.

**Dit** que les crédits de dépenses sont inscrits au budget primitif 2021 et que les crédits de recettes potentielles seront inscrits par décision modificative de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération.

  
**VERONIQUE MATEUR**

**PRESIDENTE D'EAU CŒUR D'ESSONNE**

**REGIE PUBLIQUE DE L'EAU  
DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 9 novembre 2021, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la SALLE 1 SAINT EXUPERY 157-159 ROUTE DE CORBEIL 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS- sous la Présidence de Madame Véronique MAYEUR.

Nombre de membres en exercice : 19

**Présents (9) :**

Mme MAYEUR Véronique  
M. CHOLLEY François  
M. ROGER Philippe  
M. Philippe ISENBECK  
M PERRET Roger  
Mme LEGUICHER Fabienne  
M. FRAYSSE Gilles  
Mme DELMOTTE Kim  
MME DE COURCY Odile

**Pouvoirs (1) :**

M. TANGUY Sylvain

**Excusés (9) :**

Mme DURANTON Marianne  
M. MATT Edouard  
Mme FLORETTE Aliné  
M. LAMOUR Alain  
M. BRAIVE Eric  
M.BERNARD LEBEAU  
Mme RIGAULT Sophie  
M. DESERT Emmanuel  
M.BERAUD Christian

**Participant (5) :**

M. Gilles PUJOL, Directeur Général  
Mme Barka OTMANE  
M. Philippe PRIEUX  
M. Richard PELLETIER  
M. Phillip ROBERT

Mme MAYEUR Véronique présidente du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20211118-DEL2021-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

**C.A. du : 18.11.21 2022**      **Objet : Présentation du Rapport d'Orienta­tion Budgétaire**

**Délibération**  
**N° 2021-17**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Présents : 9**

**Vu** l'instruction budgétaire M49 (instruction du 26 août 2003, NORINTB0200544J),

**Représentés : 1**

**Vu** les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

**Absents : 9**

**Pour : 10**

**Considérant** qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget,

**Contre : 0**

**Considérant** que ce rapport donne lieu à un débat et à une délibération spécifique,

**Abstention : 0**

**DÉLIBÈRE et**

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022,

**APPROUVE** les orientations budgétaires pour 2022.

  
**Veronique MAYER**  
**Présidente d'Eau Cœur d'Essonne**